

INSCRIPTION SUR LISTES MINISTERIELLES 2018-2022 NIVEAUX DE PERFORMANCE MINIMUMS

Entrée en liste au 1^{er} novembre 2018

DISCIPLINE DE DESCENTE : Skeleton	
Elite	Etre classé dans les 5 premiers aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde Etre classé dans les 3 premiers aux Championnats d'Europe
Senior	Etre classé entre 6 et 15 aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde Etre classé entre 4 et 8 aux Championnats d'Europe
Relève	Etre classé entre 1 et 8 aux Jeux Olympiques de la Jeunesse Etre classé entre 1 et 16 aux Championnats du Monde Juniors
Collectif national	Etre titulaires ou remplaçants lors d'une compétition de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Championnats du Monde Juniors) Etre inscrit sur liste : ELITE ou SENIOR ou RELEVE ; lors de l'année N-1 et n'ayant pu remplir de performances significatives durant la saison en raison d'une blessure
Espoir	Etre classé dans les 50 premiers du classement IBSF Etre classé dans les 3 premiers d'une épreuve « Youth »

IMPORTANT : Les critères pour la catégorie SENIOR préfigurent pour une ENTREE en liste, et non pas pour le maintien d'une année sur l'autre, comme indiqué dans l'instruction ministérielle portée aux DTN « relative au projet de performance fédéral pour la période 2017-2020 ».

Au cas par cas, le DTN pourra solliciter le maintien en liste d'un sportif qui n'aurait pas satisfait aux critères de performance requis.

Date : 01/11/2018